

#### GASTRONOMIE PAGE VII Dans ce resto, c'est vous qui faites l'addition

## Chambly attend le retour de Rodrigo

www.leparisien.fr/60

# IfOise Matin

### 235 000 € à partager entre associations

Les candidats désireux d'obtenir une aide de l'Etat ont jusqu'au 16 septembre pour se faire connaître. Un fonds a été mis en place pour pallier la disparition de la réserve parlementaire.

#### ÉCONOMIE

PAR JULIEN BARBARE

lors que les forums des associations reprennent à partir de ce week-end, il ne reste qu'une quinzaine de jours à ces dernières pour candidater et bénéficier de la nouvelle aide mise en place par l'Etat « en substitution des fonds auparavant attribués dans le cadre de la réserve parlementaire ». Les dossiers doivent être envoyés avant le 16 septembre. A la clé, 234 900 € seront à partager, probablement dès novembre. A ce jour, une cinquantaine de demandes, seulement, a été déposée.

#### ■ POURQUOI CETTE SUBVENTION?

« Nous étions philosophiquement contre le principe de la réserve parlementaire, mais les besoins des associations sont bien réels », indique Carole Bureau-Bonnard, élue LREM de la 6e circonscription. D'où ce nouveau Fonds de développement de la vie associative (FDVA). A l'échelle nationale, 25 M€ ont donc été débloqués, répartis par département en fonction du nombre d'habitants.

Les subventions allouées grâce à la réserve parlementaire n'étaient pas négligeables. Les sept députés de l'Oise disposaient, à eux tous, d'environ 1 M€. A lui seul, Philippe Marini, lorsqu'il était président de la commission des finances au Sénat (LR), avait près de 2 M€ à distribuer... Si la majeure partie de ces subsides allaient aux communes pour divers projets, les associations en bénéficiaient parfois. Quant à savoir si le FDVA suffira à compenser les pertes... Cela dépendra du nombre de demandes.



Selon le site associations-gouv.fr, l'Oise comptait entre 12 500 et 13 500 associations en novembre 2017.

#### **UN BESOIN RÉEL**

Pour certaines, il est déjà trop tard. A Courtieux, Aid'Oise facilitait le transport vers les services publics pour les plus démunis. La structure fonctionnait essentiellement grâce à la réserve parlementaire du député (LR), Lucien Degauchy. En 2015, 25 000 €, par exemple. « L'association a été dissoute en mars 2018 faute d'argent », apprend-on. Le FDVA pourrait en aider d'autres à ne pas mettre la clé sous la porte.

Le Comité départemental du sport en milieu rural, par exemple, anime des ateliers sportifs dans des collectivités ou des associations. « Nous avons perdu beaucoup d'aides publiques », explique Christine Lahorte-Sgard, la présidente. L'association a lancé une cagnotte en ligne. « Il y a urgence si nous voulons éviter de licencier l'un de nos deux salariés. » Le FDVA? « On va remplir le dossier, mais comment savoir si nous faisons partie des projets qu'ils veulent développer? »

#### ■ COMMENT LES SOMMES SONT-ELLES ATTRIBUÉES ?

Un comité départemental, composé de trois élus, quatre personnes du monde associatif et un représentant de la préfecture devra statuer. « Cela peut être pour du fonctionnement ou un projet en particulier, le champ est très large, indique Hélène Rouzé, directrice adjointe du Groupement d'employeurs profession sport et loisirs de l'Oise, membre du comité. En revanche, 40 % du fonds seront réservés aux très petites associations. » La sélection devra ensuite être validée par la préfecture de région. Les sommes allouées pourront aller de 500 à 15 000 €.

@LeParisien\_60

■ Pour candidater, envoyez le formulaire de demande de subvention à drjscs-hdf-va-ess@jscs.gouc.fr.